



FICHE D'INSCRIPTION

Nous vous remercions de nous retourner cette fiche accompagnée de la fiche transport, le plus rapidement possible afin de confirmer votre réservation.

NOM :		PRENOM :	
G <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	DATE DE NAISSANCE :	
ADRESSE :			
VILLE :		CODE POSTAL :	
TELEPHONE :		PORTABLE :	
E-MAIL :			
POIDS :		TAILLE :	NIVEAU EQUESTRE :
INSCRIPTION POUR LE SEJOUR :			
<input type="checkbox"/> SEJOUR EQUESTRE <input type="checkbox"/> SEJOUR SPORT AVANT TOUT ! <input type="checkbox"/> SEJOUR DECOUVERTE			
<input type="checkbox"/> SEJOUR EXTERNE A LA JOURNEE			
DU		AU	201
PARTICIPATION : CE <input type="checkbox"/>		CHEQUES ANCV <input type="checkbox"/>	BON CAF* <input type="checkbox"/>
* Vérifier bien que votre CAF à bien une convention VACAF avec le centre de vacances. Certaines CAF ne financent pas les séjours extérieurs à leur département.			
SOMME ATTRIBUEE :			
SOMME RESTANT A LA CHARGE DE LA FAMILLE :(A)			
+ ADHESION :(B)			
+ TRANSPORT :(C)			
TOTAL (A+B+C) :			
JE VERSE 50% DU TOTAL A L'INSCRIPTION, SOIT :			
IL ME RESTE A VERSER LE SOLDE AVANT L'ARRIVEE, SOIT :			

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, et les accepter.

A, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



FICHE TRANSPORT
(A retourner avec la fiche d'inscription)

Je soussigné _____ vous confirme que l'enfant,

Nom : _____ Prénom : _____

Inscrit au séjour équestre du : _____ au : _____

sera accompagné le _____ directement en voiture* jusqu'au centre par :

repartira le _____ en voiture* du centre avec :

viendra et repartira par le transport collectif** organisé par le Croux :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> A Paris au départ et à l'arrivée | <input type="checkbox"/> A Dijon au départ et à l'arrivée |
| <input type="checkbox"/> A Lyon, au départ et à l'arrivée | <input type="checkbox"/> A Besançon au départ et à l'arrivée |
| <input type="checkbox"/> A Avignon au départ et à l'arrivée | <input type="checkbox"/> A Marseille au départ et à l'arrivée |

Les convocations de transports récapitulant les dates, heures et lieux de rendez-vous, vous seront envoyées dans les 15 jours calendaires avant le début du transport. Tout changement intervenant moins de 10 jours avant la date du transport ne pourra occasionner aucun remboursement.

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance des conditions générales de transport, et les accepter.

A, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Nous tenons à vous informer que la route communale n°6 de Saint-Léger-sous-Beuvray à Chevigny (2,5 km), que vous emprunterez pour arriver au Croux, est étroite et sinueuse. Nous vous recommandons donc la prudence.*
NB : Si vous ne pouvez venir vous-mêmes, merci de nous transmettre un courrier autorisant la personne à prendre l'enfant.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Séjours de vacances

(à lire attentivement avant de signer la fiche d'inscription)

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont à adresser au siège social : A.M.C., Le Croux, 71990 Saint-Léger-sous Beuvray. Elles seront effectives à réception de la fiche d'inscription.

A réception de la fiche d'inscription et de la fiche de transport, nous vous adressons le dossier du séjour comprenant un dossier sanitaire et une « lettre aux parents » expliquant le fonctionnement du séjour.

15 jours avant le départ, vous recevrez la convocation de transport indiquant le jour, le lieu et l'heure du rendez-vous ainsi que la fiche téléphonique pour prendre des nouvelles du séjour.

TARIFS

Nos prix de séjours sont forfaitaires et par personne. Ils comprennent : la nourriture, le blanchissage pour les séjours de 2 semaines, l'assistance sanitaire, les services du personnel d'encadrement, d'animation et sportive. Les frais d'inscription comprennent l'assurance et l'adhésion à l'Association et sont obligatoires. Ils sont valables pour l'année civile en cours. Nos prix sont hors transport. Le prix du transport est en supplément. Tout changement intervenant moins de 10 jours ouvrables avant la date du transport n'occasionnera aucun remboursement.

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement du séjour s'effectue sur présentation de facture à la fin du séjour.

Si vous bénéficiez d'aides telles BONS CAF, chèques ANCV ou participation de votre comité d'entreprise, il faut nous en informer au moment de l'inscription. Nous fournissons sur demande une facture ou une attestation de séjours.

FRAIS MEDICAUX

En cas de maladie, l'A.M.C. avance le montant des frais médicaux. Ceux-ci sont ensuite facturés à la famille qui recevra, en échange du règlement, la feuille de soins correspondante lui permettant de se faire rembourser par sa Caisse d'Assurance Maladie.

L'A.M.C. n'a pas d'assurance rapatriement en cas d'accident ou maladie. Assurez vous bien que votre mutuelle prend en charge les frais de rapatriement.

ANNULATION

Une indemnité de dédit sera exigible en cas d'annulation autre que médicale :

- Moins de 10 jours avant le départ : facturation du transport
- Entre 21 et 10 jours avant le départ : 50 % du séjour
- Moins de 10 jours avant le départ : 80% du séjour
- Pour une non présentation le jour du départ : 100 % du séjour
- Pour une annulation en cours de séjour, et quel qu'en soit le motif, 100% du prix du séjour est dû.

Concernant une annulation pour une raison médicale, aucune indemnité de dédit ne sera exigée si un certificat médical est fourni.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

(suite)

(à lire attentivement avant de signer la fiche d'inscription)

- Par l'A.M.C.

l'A.M.C. peut exceptionnellement être contraint d'annuler un séjour, dans les cas où :

- Le nombre minimum de participants est insuffisant. Dans ce cas, nous vous en informerons au plus tard 15 jours avant le départ.
- Les conditions de sécurité ou un événement imprévisible l'exigent.

ASSURANCES

L'A.M.C. a souscrit pour les participants une police d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'enfant.

RESPONSABILITE

Il est demandé de ne pas se munir d'objets de valeur (bijoux, baladeurs, console de jeux, téléphones portables, etc. ...). La responsabilité de l'A.M.C. ne peut en aucun cas être engagée en cas de vol.

DISCIPLINE

Tout comportement de nature à porter atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres participants (notamment les comportements physiquement ou verbalement violent, ainsi que la consommation de tabac, de drogue ou d'alcool) donnera lieu à un rapatriement immédiat à la charge des parents.

LINGE

Tous les ans, le centre de vacances se retrouve avec beaucoup de linge d'enfants « sur les bras » qui ne peut être rendu faute de marquage visible du linge par les parents. Nous renvoyons le linge marqué, à nos frais, que nous trouvons à l'issue du séjour. Pour le linge non marqué, il sera renvoyé au frais de la famille, si nous le retrouvons. En fin d'année, tout le linge non marqué et non réclamé est donné aux Emmaüs.

RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec A/R dans un délai de 1 mois après la fin du séjour. Passé ce délai, aucune demande ne pourra être prise en compte.